

Contrat de location saisonnière

Établi en deux exemplaires, un par partie. L'état descriptif des lieux est remis avant la signature.

Article 1. Les parties

LE BAILLEUR nom et prénom

TÉLÉPHONE

ADRESSE DU BAILLEUR

STATUT DU LOUEUR LMP ou LMNP

LE LOCATAIRE nom et prénom

TÉLÉPHONE

ADRESSE DU LOCATAIRE

Article 2. Le logement

ADRESSE DU LOGEMENT

NATURE appartement, maison, studio

SURFACE m²

PIÈCES PRINCIPALES

OCCUPANTS AU MAXIMUM personnes

CLASSEMENT s'il existe

N° D'ENREGISTREMENT le cas échéant

Le logement est loué meublé, à usage exclusif d'habitation de loisirs, et ne peut être ni sous-loué ni prêté. Les animaux . Le descriptif des lieux et l'inventaire du mobilier, des équipements et des services sont annexés.

Article 3. Dates et heures

ARRIVÉE LE

À PARTIR DE

DÉPART LE

AVANT

DURÉE DE LA LOCATION

Article 4. Prix et paiement

Prix du séjour	
Forfait ménage	
Charges non incluses dans le prix	
Taxe de séjour, collectée par	
Total à payer	

VERSÉ À LA RÉSERVATION

SOLDE DÙ LE

RÉMUNÉRATION DE L'INTERMÉDIAIRE s'il y en a un

Les sommes versées d'avance le sont à titre d' (arrhes ou acompte). À défaut de précision, elles sont présumées être des arrhes : chaque partie peut alors se dédire, le locataire en les perdant, le bailleur en en restituant le double.

Article 5. Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie de € est remis . Il est restitué sous jours après le départ, déduction faite des dégradations constatées à l'état des lieux de sortie et chiffrées. L'usure normale ne peut en être retenue.

Article 6. Annulation

En cas d'annulation par le locataire plus de _____ jours avant l'arrivée : _____. En deçà : _____.

En cas d'annulation par le bailleur, les sommes versées sont restituées intégralement.

Article 7. Assurance et responsabilité

Le locataire justifie de l'assurance suivante : _____. Le bailleur déclare le logement assuré au titre de la location saisonnière.

Article 8. Annexes

Sont annexés au présent contrat et en font partie intégrante : l'**état descriptif des lieux**, remis au locataire avant la conclusion du contrat, le **règlement intérieur** et l'**inventaire**. Une annexe non remise n'est pas opposable.

Article 9. Signatures

FAIT À _____

LE _____

EN DEUX EXEMPLAIRES

2

LE BAILLEUR

LE LOCATAIRE, PRÉCÉDÉ DE « LU ET APPROUVÉ »

Deux exemplaires. Chaque partie garde le sien, signé des deux. Le présent contrat relève du louage de choses du code civil et du code du tourisme : la loi du 6 juillet 1989 sur les baux d'habitation ne lui est pas applicable.

Avant la signature. L'état descriptif des lieux est remis au locataire avant la conclusion du contrat. Des renseignements inexacts y sont sanctionnés.

portaki.app/modeles/contrat-location-airbnb
vérifié le 7 octobre 2026

Modèle **portaki**